

KÉNYA

La police s'empare de documents confidentiels destinés à la défense d'un accusé

Index AI: AFR 32/05/95

« La saisie, par la police, de documents confidentiels de la défense dans l'affaire Koigi wa Wamwera, militant des droits de l'homme de renom, constitue une violation du droit kényan et du droit international », a déclaré aujourd'hui (vendredi 26 mai) Amnesty International.

L'organisation de défense des droits de l'homme est vivement préoccupée par le fait que cette saisie contrevient à l'obligation du Kenya, aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de respecter le droit de toute personne détenue d'être défendue et d'avoir accès aux services d'un avocat.

Amnesty International demande au procureur général, Amos Wako, d'ouvrir immédiatement une enquête sur cette saisie et de veiller à ce que les documents soient restitués et qu'aucune information y figurant ne soit utilisée par l'accusation lors du procès de Koigi wa Wamwera.

Les documents avaient été saisis lorsque deux avocats kényans de premier plan, un représentant zambien de la Commission internationale de juristes (CIJ), deux journalistes norvégiens, ainsi qu'un étudiant en droit et un chauffeur, avaient été arrêtés avec violence, le 22 mai 1995, au poste de police de Bahati. Ils étaient en train de visiter ce lieu, en relation avec le procès actuellement en cours de Koigi wa Wamwera.

En effet, c'est au poste de police de Bahati que se serait produit le raid armé de novembre 1995 ayant conduit à l'arrestation de Koigi wa Wamwera et de trois autres personnes encourant actuellement la peine de mort.

Selon l'Organisation, « ces arrestations s'inscrivent dans le cadre d'une politique de harcèlement et d'intimidation des militants des droits de l'homme au Kenya ».

Mirugi Kariuki et le parlementaire Paul Muite, deux grands avocats kényans, assurent la défense de Koigi wa Wamwera. John Kampeketi assistait au procès en qualité d'observateur comme représentant de la CIJ. Le journaliste Jan Gunnar Furuly et le photographe Finn Eirik Strozemberg, travaillant tous deux pour le journal norvégien Aften Posten, faisaient un reportage sur le procès. James Wachira est chauffeur et Jume Kiblenge étudiant en droit et élève de Mirugi Kariuki.

Ces sept hommes étaient accusés d'avoir agressé le policier ayant confisqué et cassé une caméra appartenant à Finn Eirik Strozemberg. Ils ont été transférés d'un poste de police à l'autre pendant toute la nuit qui a suivi leur arrestation, avant d'être libérés sous caution au petit matin. John Kampeketi n'a pas été inculpé. Sommés de revenir le jour suivant, les six autres ont alors été conduits au tribunal et inculpés de quatre chefs pour avoir pris des photos dans des enceintes interdites et gêné le travail de la police en lui résistant.

Les six inculpés doivent retourner devant le tribunal le 7 juin 1995, date à laquelle le procureur général aura décidé du maintien ou de l'abandon des poursuites. Le procès de Koigi wa Wamwera, qui a débuté le 12 avril 1994, doit reprendre le 5 juin 1995.

« Les méthodes employées par les autorités kényanes dans cette affaire correspondent bien à leurs tentatives de plus en plus nombreuses de mettre un terme à toute opposition dans le pays », a déclaré Amnesty International.